Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260409-20260404-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille vingt-six le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à l'ancienne salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, doyen d'âge.

En exercice : 19

M. AUMAND. BARBÉ. BAZY. DAUGAN. DUVAL. GALLAIS. HAMONET. MAILLET. ODYE. SIMONET. Mmes ALIX. BEAUCÉ. BORDEAU. DUVAL. LEBOIS. MERCIER. PERRIN BOUCHET. PRECHOUX. ROBIN.

Présents : 16

Votants : 19

Absents excusés :
Jan-Victor DUVAL (Pouvoir donné à Christine HUET)
Claire PRÉCHOUX (Pouvoir donné à Yves BAZY)
Norbert SIMONET (Pouvoir donné à Elisabeth BORDEAU)

Date de la convocation :
Le 2 avril 2026

Délibération n°04-04-2026 : Désignation de deux conseillers municipaux pour siéger à la CCLE

Comme la désignation des membres est réglée par l'article L19 du code électoral et est arrêtée par le préfet, ***les communes n'ont pas à délibérer.***

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 08/04/2026
Publié ou notifié le : 08/04/2026

Michel DAUGAN,
Le Maire

MAIRIE DE PLOUASNE Côtes-d'Armor

Sabrina BEAUCÉ,
La Secrétaire

MAIRIE DE PLOUASNE Côtes-d'Armor